viendront s'approvisionner en Australie, et la tonte entière sera offerte sur nos marchés.

OBSERVATIONS METEOROLOGIQUES

Paris, 7 juin, minuit 40.

La pression barométrique est de 768 m/m à Biarritz.

764 à Dunkerque.

761 à Brest.

Une forte dépression est sur le Nord et l'Est de la France.

Baisse de 1 m/m sur Paris.

— 2 — Bruxelles.

Temps probable : vent des régions Sud, temps pluvieux.

Même température.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

M. l'ABBÉ TILMANT vient d'être nommé curé de Sainte-Elisabeth, en remplacement de M. l'abbé Gonthier, décédé.

Pendant les deux années que M. l'abbé Tilmant a administré cette importante paroisse en qualité de pro-curé, il a su gagner la confiance et les sympathies de tous par son zèle intelligent, sa délicatesse et sa bonté unie à une grande fermeté de caractère.

Mgr l'archevêque de Cambrai ne pouvait faire un meilleur choix.

Commissions municipales. — La première commission (finances, octroi) est convoquée pour lundi 9 juin, à neuf heures du matin, pour examen de questions renvoyées à cette commission par le conseil municipal.

La troisième commission (voirie, assainissement, hygiène, travaux publics, tramways) se réunira mardi, 10 juin, à la même heure et pour le même objet.

Un service solennel de première classe sera célébré, lundi 9 juin, à dix heures et demie, pour M. Eloi Gonthier, ancien curé de Sainte-Elisabeth.

Les matines des morts seront chantées la veille, à six heures du soir.

La « Semaine religieuse » publie l'avis suivant :

Nous rappelons au clergé et aux fidèles du diocèse qu'ils ne doivent accorder aucune confiance aux prêtres orientaux ou prétendus tels, qui se présenteraient à eux sans être munis d'une autorisation régulière de l'archevêché.

Patronage St-Michel. — Le Patronage Saint-Michel nous a donné, jeudi dernier, une soirée variée et intéressante. Après le succès que sa société dramatique a obtenu à Roubaix et à Lille, avec l'opéra de *Joseph*, elle peut aborder avec confiance les difficultés théâtrales ; aussi nous n'avons été nullement surpris de lui voir interpréter victorieusement un des chefs-d'œuvre de Molière, le *Bourgeois gentilhomme*.

M. Schotte a été parfait de naturel dans sa diction et dans son jeu de physionomie ; c'était bien le bourgeois bouffi de vanité auquel les flatteurs et les gens intéressés font tourner la tête : il a été excellent dans son rôle de Mamamouchi.

M. Wattel a montré de nouveau la souplesse de son talent, qui sait se plier à tous les rôles ; comme professeur de philosophie, surtout, il a excellé dans la fameuse leçon de prononciation donnée à M. Jourdain.

MM. Dufour, Delaplace et Chateleyn se sont montrés d'habiles avocats de leurs professions de maîtres d'armes, de musique et de danse.

Inutile d'ajouter que, comme toujours, la mise en scène était soignée.

Une large part était faite à la musique.

M. Nœninger a, par son jeu brillant, mérité les applaudissements de l'auditoire. M. Dujardin nous a révélé son beau talent de violoniste dans deux morceaux de genre très différent.

Nous avons eu l'agréable surprise de revoir sous son costume de chasseur et d'entendre dans un air varié pour bugle M. Arné, le brillant élève de Boulcourt ; son titre de chef de musique, à 18 ans, le place au-dessus de nos éloges.

M. Vergote, à qui M. Cocheteux a gracieusement offert sa place, nous a divertis par ses meilleures chansonnettes de genre, et M. X., dont la modestie et le talent vont de pair, nous a dit avec des accents chaleureux une poésie patriotique.

En somme, excellente séance ; aussi les amateurs de comédie classique et de bonne musique qui n'ont pu y prendre part voudront se dédommager, lundi prochain, en assistant à la seconde soirée qui sera identique à celle de jeudi dernier.

X.

Au Barbieux. — Voici le programme des auditions musicales qui seront offertes au public le dimanche 8 courant, de 5 à 7 heures du soir, au jardin de Barbieux, et le jeudi 12, de 8 heures 1/2 à 10 heures du soir, en face du square Notre-Dame :

PREMIÈRE PARTIE. — *Grande fanfare.* — 1. Allegro militaire (***). — 2. Ouverture inédite dédiée à la *Grande Fanfare* (Nihoul). — 3. *Fleur des bois*, fantaisie (Van Perck). — 4. Air varié pour basse exécuté par M. Lefebvre (Montaigne).

DEUXIÈME PARTIE. — *Lyre roubaisienne.* — 1. Le hameau, chœur (Jules Carlet). — 2. La Saint-Hubert, chœur (Laurent de Rillé).

TROISIÈME PARTIE. — *Grande fanfare.* — 1. L'Ombre, fantaisie (Flotow). — 2. Mazurka (***). — 3. Le Cœur et la Main, fantaisie (Lecocq).

Accident. — Vendredi soir, une fillette de cinq ans, Joséphine Poulain, a été renversée par une voiture, rue de l'Epeule. Le cocher, en s'apercevant de l'accident, a immédiatement fouetté son cheval et s'est éloigné. La petite Poulain a été transportée chez ses parents, rue Cunio. Son état est assez grave. On craint des lésions internes.

M. Alfred Fauvarque, teinturier, rue de l'Espérance, dont nous avons annoncé l'arrestation, le 3 mai, comme inculpé d'outrage public à la pudeur, a été acquitté hier par le tribunal correctionnel de Lille.

M. Pierre Depauw, tonnelier, rue des Longues-Haies, qui avait été arrêté il y a deux jours pour une affaire de mœurs, a été relaxé hier.

Chronique théâtrale. — Nous apprenons que Mme Agar, dont le succès a été si grand dans *Les mères ennemies*, doit venir sous peu jouer *Britannicus* et *Le légataire universel*, à l'Hippodrome roubaisien.

Nous rappelons que c'est demain, dimanche, qu'a lieu à ce théâtre la représentation de la *Tour de Nesle*, par M. Dumaine.

La planète Vénus arrive en ce moment à son maximum d'éclat et les bonnes vues peuvent la distinguer en plein jour, avant le coucher du soleil. Le dernier numero de la *Revue mensuelle d'astronomie populaire*, de M. Flammarion, annonce que quelques observateurs parviennent même à distinguer ses phases à l'œil nu.

Objets trouvés. — M. J-B. Lepers, commissionnaire n° 13, a trouvé une pièce de tissus écru double largeur qu'il a déposée au commissariat central.

Ephémérides de la charité roubaisienne, 7 juin 1449. — « La mort, de laquelle n'est chose plus certaine, sous cette sépulture, a converti en pourriture de vers le corps de noble et puissant chevalier et banneret Jean, jadis seigneur de Roubaix et de Herzelles, conseiller et premier chambellan de très excellent et très puissant prince Philippe, duc de Bourgogne et de Brabant, et confrère de la Toison-d'Or... L'âme fut séparée l'an de grâce 1449, le septième jour de juin, laquelle en vos prières et oraisons veilliez en singulière recommandation. »

(Pierre sépulcrale de Jean de Roubaix.) Ce seigneur avait été un bienfaiteur insigne de l'église de Roubaix. D'après la fondation d'Isabeau de Roubaix, à l'hôpital Ste-Elisabeth de Roubaix, on célébrait, chaque année, un obit pour le repos de son âme dans la chapelle de cet établissement. (Archives de Roubaix, G. G., 287 f. 15,

7 juin 1498. — Mort de Pierre de Roubaix, fondateur du Saint-Sépulcre et de la chapelle Saint-Georges, à Roubaix, et bienfaiteur des pauvres. (Voir l'éphéméride du 9 avril 1499, etc.)

7 juin 1502. — Jean de Melun, seigneur d'Epine de Wingles, connétable de Flandre et Isabeau de Luxembourg, son épouse; Nicolas, seigneur de Werchin, Sénéchal de Hainaut, baron de Cysoing, premier ber de Flandre et Yolente de Luxembourg, son épouse; Jean de Ghistelle, seigneur de Dudzelle, de Strate, de Harnelincourt et de la Longueville, et Louise de Luxembourg, son épouse, héritiers de Jacques de Luxembourg et de dame Isabeau de Roubaix, procèdent au partage de leur succession.

Il est attribué à Jean de Melun et à Isabeau de Luxembourg entre autres parties : 1° La terre de Maufait, à la charge de livrer à l'hôpital Ste-Elisabeth de Roubaix, 52 razières de blé, chaque année, pour être converties en farine et données en aumône, chaque lundi de l'an, à 4 pauvres honnêtes ménages de Roubaix, à chacun un havot de ladite farine ; 2° la terre et la seigneurie du Breucq, à charge de servir audit hôpital, chaque année, cent razières de blé, à dix sous la razière, à quelque prix que le blé advienne; à charge aussi de 12 livres à la table des pauvres et de 12 livres au Saint-Sépulcre de Roubaix.

Il est attribué à Nicolas de Werchin et à Yolente de Luxembourg, dame de Roubaix, entre autres parties : 1° la terre de Wasquehal et du Fresne, aux charges qui y sont affectées envers l'hôpital; 2° la terre de Roubaix à charge de 30 livres monnaie de Flandre, par an, que ladite dame Isabeau, défunte, avait données et assignées aux religieuses dudit hôpital, en compensation de la maison qu'elle leur avait donnée à Lille, et qu'elle a transférée aux Sœurs grises qui y habitent.

Enfin, lesdits héritiers, sachant que leur défunte mère voulait donner audit hôpital, 10 cents de terre du bois de Ribaubus à Hem, et voulant en tout point accomplir ses bonnes intentions et volontés, cèdent en toute propriété ces 10 cents de bois à l'hôpital. (Archives de Roubaix, G.G. 287, f. 6.)

TOURCOING

La Confirmation à Mouveaux. — On a fait, vendredi, une magnifique réception à Mgr de Lydda, le digne auxiliaire de Mgr Duquesnay, en tournée de Confirmation.

Le matin, dès la première heure, tout le monde était sur pied. A dix heures, toutes les rues de Mouveaux, depuis la chapelle du Bon-Convoi jusqu'à la chapelle de Notre-Dame des Malades, offraient le spectacle des décorations les plus variées et du meilleur goût. Si un jury avait été chargé de décerner des récompenses, nous croyons qu'il lui eût été bien difficile de désigner les lauréats.

Vers onze heures, le prélat faisait son entrée dans la commune, précédé d'une cavalcade qui ne comptait pas moins de cinquante cavaliers.

Arrivée à la hauteur de Mouveaux, en face de la campagne de M. E. Clarisse, le cortège s'arrêta à la porte d'une pauvre maison d'ouvrier, décorée par des mains charitables avec une délicatesse parfaite.

Mgr de Lydda, ayant appris qu'il y avait là un jeune homme dangereusement malade, descendit de voiture et conféra au pauvre enfant le sacrement de Confirmation.

A la vue de tant de bonté, la foule ne put retenir son admiration, et le cri répété de : Vive Monseigneur ! sortit de toutes les bouches.

Le cortège continua ensuite sa marche jusqu'au presbytère au milieu d'une population qui s'agenouillait pieusement pour recevoir la bénédiction épiscopale.

La cérémonie officielle n'a eu lieu que l'après-midi, à deux heures et demie.

Le clergé précédé de la société de musique, du corps des pompiers et du conseil municipal au grand complet (23 conseillers), se rendit processionnellement au presbytère. Au seuil de la porte, M. Varrasse-Bourgois, maire, présenta au digne représentant de Monseigneur l'archevêque les hommages de la municipalité. Il remercia particulièrement l'administration diocésaine d'avoir placé à la tête de la paroisse un pasteur aussi dévoué que M. l'abbé Debacker, l'ami du pauvre comme du riche, le promoteur de la grande œuvre de la reconstruction de l'église.

Mgr Monnier répondit au discours de M. le maire avec l'à-propos que chacun lui connaît ; puis il prit place sous le dais porté par quatre membres du bureau de bienfaisance, et la procession se mit en marche vers l'église.

A l'entrée du chœur, M. le curé prit la parole pour complimenter à son tour Monseigneur. Dans un langage simple et avec une noble franchise, il dépeignit l'état de la paroisse. En terminant, nous l'avons entendu exprimer le vœu qu'après avoir béni la première pierre de l'église, après y avoir administré le sacrement de confirmation, Sa Grandeur voulût bien mettre le comble à ses bontés en venant, dans un avenir prochain, la consacrer solennellement.

Monseigneur répondit à chacun des points du discours de M. le curé ; il félicita particulièrement les jeunes gens qui suivent le catéchisme de persévérance jusqu'à 17 et 18 ans, et il finit en disant qu'il se ferait une fête de revenir à Mouveaux pour consacrer la nouvelle église, lorsque celle-ci serait dotée du maître autel en rapport avec l'édifice.

Sa Grandeur, avant de procéder à la cérémonie de la confirmation, interrogea les enfants sur le catéchisme. Ils répondirent d'une manière si satisfaisante que nous nous sommes permis de demander leurs noms. Ce sont, parmi les garçons : Louis Grimonpont, Moïse Lathuit, Henri Helstraet et Auguste Duhamel ; parmi les jeunes filles : Hélène Lepers, Marie Roger et Laure Delait.

Après les cérémonies de la confirmation et de l'absoute générale des paroissiens défunts, Monseigneur a été reconduit solennellement au presbytère et, de là, jusqu'à la chapelle des malades.

En se voyant escorté à son départ de la magnifique cavalcade qui l'avait amené le matin, de la société de musique, de la compagnie des pompiers et de la municipalité, Monseigneur ne put résister au désir de parler de nouveau. Il descendit de voiture, alla présenter la main à M. le maire, et après avoir de nouveau remercié, au nom de Mgr l'archevêque, tous ceux qui avaient prêté leur concours à cette manifestation religieuse, il donna une dernière bénédiction à la foule agenouillée.

Tribunal de Commerce de Tourcoing. — La liste générale des électeurs pour le Tribunal de commerce est déposée au greffe de ce Tribunal, depuis le 5 juin 1884. En outre, à partir du même jour, une liste spéciale pour chacun des cantons du Tribunal, a été déposé au greffe du canton.

La liste générale sera close le 2 juillet, et l'élection aura lieu le dimanche 13 juillet.

Accidents. — Le 6 juin, vers midi, rue de la Station, Camille Descheyder, âgé de 7 ans, s'étant approché d'une charrette appartenant au sieur Lebrun, marchand de Charbons de bois a eu le pied gauche écrasé sous l'un des roues du véhicule.

Le docteur Catteau, appelé en toute hâte, n'a pu se prononcer sur la gravité de la blessure.

— A peu près à la même heure, la dame Marie Vandrisse, marchande d'étoffes, domiciliée à Mouveaux, se trouvait autour des Halles; au moment où elle s'apprêtait à monter dans sa voiture, le cheval prit peur et fit mine de s'emballer.

La dame Vandrisse saisit le cheval par la bride, mais l'animal effrayé continua sa course et traina, pendant un parcours d'environ 50 mètres, Marie Vandrisse, qui tomba sous la voiture. Une des roues lui passa sur la jambe gauche. Le docteur Catteau, appelé pour lui donner les premiers soins, à fait espérer que des soins assidus et un repos d'une huitaine de jours pourraient rétablir la victime de cet accident.

Samedi, vers 10 heures du matin, Mme Flipo, ménagère, domiciliée rue de la Blanche-Porte, prenait de l'eau dans le puits de son habitation, lorsque, tout à coup, la chaîne se brisa. Mme Flipo fut précipitée dans le puits, les voisins accoururent et retirèrent la malheureuse, qui expira malgré tous les soins qu'on lui prodigua.

Cet accident est d'autant plus pénible que la victime était mère de famille et l'épouse d'un agent de police très estimé.

M. Vanderstickel, directeur de la filature Tiberghien, a conduit à l'*Hôtel des Voyageurs* un cheval abandonné qu'il a rencontré, rue de Paris.

Objet trouvé. — Un ouvrier, M. Léon Pollet, a trouvé dans le jardin de M. Picavet, fermier, à Mouveaux, où il travaillait, une montre qui avait été volée, pendant la kermesse, à un habitant de la commune. Il s'est empressé de déposer cette montre à la Mairie.

Ephéméride Tourquennoise. — 8 juin 1372.— Gossuin, seigneur du Quesnoy et de Tourcoing accorde un scel aux habitants de Tourcoing, règle les dimensions et qualités des draps fabriqués dans ladite ville, fixe des amendes à charge des contrevenants et nomme des *égards*.

La constitution définitive de notre scel daterait donc de 1372.

LILLE

Le *Progrès du Nord* estime qu'il est injuste de faire remonter à l'administration municipale la responsabilité de la catastrophe de dimanche :

« L'ascenseur, dit-il, était une entreprise toute privée, installée sur l'Esplanade, au même titre et dans les mêmes conditions qu'une foule d'entreprises analogues, tout aussi périlleuses, et dont l'usage est passé dans nos mœurs.

» Avant d'autoriser la libre pratique, la municipalité avait pris un arrêté qui garantissait la sécurité des citoyens; cet arrêté n'a pas été observé, la faute ne saurait en être imputée à ceux qui l'ont rendu. »

Nous nions à la municipalité le droit d'intervenir dans une entreprise privée et de lui imposer des règlements, si elle est impuissante à les faire observer.

Le public ne sait qu'une chose, c'est que l'appareil a été examiné par les soins du maire et qu'un règlement a été signé par lui.

Comment ne pas se croire assuré de la sécurité d'une entreprise qui se présente ainsi recommandée ?

Si le règlement est violé comment le public peut-il en être averti ?

L'ascenseur fonctionne en plein air, aux yeux de tous, on le surcharge à outrance, la police le voit et elle n'intervient pas; elle ne dresse aucun procès-verbal, elle, qui les prodigue pour les contraventions les plus légères; le public en tire naturellement cette conclusion que tout est régulier, que les règlements sont observés et que l'autorisation donnée par la Mairie à l'entrepreneur est une garantie suffisante.

On ne se tirera pas de là.

Notre confrère croit défendre péremptoirement la municipalité en affirmant que les machines à vapeur présentent aussi bien des dangers et ne sont, cependant, l'objet d'aucune surveillance.

Notre confrère est dans l'erreur.

Il y a des inspecteurs qui, très régulièrement, sont chargés de vérifier les machines à vapeur. Si un accident se produit sans que l'inspecteur ait fait sa vérification, la loi le fait responsable.

Or, la loi est la même pour tous, et la ville, qui a manqué à son devoir, ne saurait éviter la responsabilité qui pèse sur elle. Responsabilité morale évidente, responsabilité civile dont l'enquête et les tribunaux établiront l'importance.

J. D.

Explosion d'un canon. — Jeudi, au bastion d'essai, situé entre la porte de Canteleu et la rue d'Isly, la commission chargée de la réception des canons du système Schulz était réunie.

La commission, sous la direction de M. le commandant Dumousseau, sous-directeur de l'artillerie, procédait à l'essai d'une énorme pièce, qui avait déjà donné plusieurs charges, quand soudain celle-ci fit explosion.

La pièce était chargée avec 55 kilos de poudre. Elle se divisa en un très grand nombre de tronçons mais heureusement ceux-ci, grâce aux soins pris par M. Dumousseau, n'atteignirent personne.

Une enquête est ouverte. M. Delphin Petit a photographié les débris d'acier.

Grave accident. — Un enfant de quatre ans et demi, le jeune A. Dejonghe, demeurant rue Philippe-de-Comines, à Lille, étant entré, pour jouer, dans l'appartement des époux Dennard, habitant la même maison, est tombé accidentellement dans un chaudron d'eau bouillante qui était déposé sur le sol, et a reçu des brûlures tellement graves qu'on désespère de le sauver.

Accidents.—Le jeune Georges Maquet, apprenti cartonnier, avait été chargé de porter un panier de boîtes en carton chez M. Pouille, rue de Valenciennes. Rencontrant un camion, il demanda au conducteur la permission de déposer son panier sur le camion et d'y monter. Celui-ci y consentit.

La gourmette d'un des chevaux s'étant dérangée, le conducteur descendit pour la remettre.

Mais il avait à peine lâché les rênes que les chevaux s'emballèrent au boulevard Victor-Hugo. Le jeune Georges prit peur, et sauta en bas du camion si malheureusement qu'une des roues passa sur sa cuisse droite.

Le docteur Richer, appelé aussitôt, n'a constaté qu'une forte contusion et pas de fracture.

Le jeune Georges a été reconduit à son domicile rue de Poids, 18.

— Un journalier, au service de M. Vandorpe, marchand de déchets, rue de Dunkerque, nommé Louis Faut, était occupé à mettre en tas des sacs de poussière du poids de 30 kilos. Arrivé à une hauteur, il prit une échelle; mettant le pied sur un des sacs, celui-ci tomba et, dans sa chute, entraîna Faut. Cet homme travaillait seul dans ce magasin, et ce n'est qu'en ne le voyant pas revenir prendre des sacs que le contre-maître vint dans le magasin et trouva Faut renversé et sans connaissance.

Le docteur Delassus, appelé aussitôt, a constaté que l'épine dorsale était brisée et l'état désespéré.

Faut est âgé de 59 ans.

Un pendu. — On a trouvé pendu dans la chambre qu'il habite, rue Froissard, 11, le sieur Alexandre Degroote, fileur, âgé de 42 ans. Cet homme s'adonnait à l'ivrognerie.

Coup de sabre. — On recherche activement un soldat du train des équipages en garnison dans notre ville qui, étant ivre et passant rue des Suaires, a frappé d'un coup de sabre M. Georges Guelton. M. Guelton est blessé à la figure et l'œil droit est compromis.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du mercredi 4 juin 1884

(Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*).

(Suite. — Voir le numéro d'hier.)

Questions diverses.

Le conseil renvoie à la 3e commission une pétition par laquelle les propriétaires de la rue Buffon offrent de céder à la ville le sol de cette rue, à la condition qu'une chaussée en vieux matériaux y soit établie; — à la 3e, la pétition des propriétaires riverains de la rue Voltaire et de la rue de Flandre, demandant le classement de ces rues dans le réseau des voies publiques ; — aux 1re et 3e, trois projets de monument à élever à la mémoire des victimes de la catastrophe du 5 novembre; le n° 1 coûterait 10,000 fr., le n° 2, 8,000, et le n° 3, 4,000 ; — aux 1re et 3e, un projet présenté à l'examen du conseil et demandant l'aliénation du jardin du presbytère Notre-Dame ; — aux 1re et 3e, une pétition adressée à l'administration municipale par un groupe d'habitants, en vue de la mise en état de viabilité de la rue Vauban ; — à la 4e, deux pétitions relatives à un théâtre municipal ; — à la 2e, un projet d'école d'apprentissage pour les garçons et pour les filles; — aux 1re et 3e, un compte de mitoyenneté entre la ville de Roubaix (condition publique) et M. Sarlin, directeur des magasins généraux (2,437 fr. 55); — aux 1re et 4e, une demande de supplément de crédit de 1,000 fr. pour le renouvellement des uniformes de la *Grande-Harmonie*.

Le conseil renvoie: aux 1re et 2e commissions une demande de subside annuel de 1,200 francs, formée par M. Letombe, de Roubaix, en faveur de son fils, élève de l'Ecole centrale des arts et manufactures, à Paris;— aux 1re et 3e un projet de percement d'une rue donnant accès à l'église du Rédempteur; — aux 1re et 2e une réclamation de M. Aristide Faidherbe, professeur de dessin géométrique aux anciennes écoles académiques, relative au cours professé par lui d'octobre 1880 à novembre 1882, et pour lequel il n'a pas reçu de traitement; — aux 1re et 4e, une demande d'augmentation de subvention, formée par les sociétés la *Concordia*, la *Fanfare Delattre*, et la *Cœcilia*; — à la 2e une demande de réhabilitation, formée par M. Fidèle Lepers; — à la 1re et à la 2e, une proposition de changement d'affectation du subside accordé jusqu'à ce jour au jeune Desfontaines, élève boursier de la Ville à l'Ecole nationale des beaux-arts; — à la 1re, la demande du crédit nécessaire au règlement de la retraite de M. Roche, pour le 4e trimestre 1883, soit 1,112 fr. 50; — à la 5e, un projet présenté par un ancien conseiller sur la liberté des marchés aux denrées; — à la 5e, un projet d'un autre ancien conseiller sur la liberté absolue de la vente des denrées alimentaires; — à la 1re, une réclamation de M. Vandekerkhove, entrepreneur, tendant à obtenir l'exonération de certains matériaux actuellement frappés par l'octroi.

Le conseil renvoie à la première commission les comptes administratifs et de gestion de 1883; à la première, un projet de modification à apporter au tarif de l'octroi en vue de compenser la diminution des ressources provenant de certaines exonérations, etc.; aux première et deuxième, un vœu en faveur de la création d'un hôpital maritime pour les enfants malades; à la première, une réclamation concernant les droits d'octroi supportés par le charbon destiné à la fabrication du gaz, adressée à l'administration par MM. Desclée frères; à la première, une proposition de suppression de l'octroi; à la première, un projet de remaniement des tarifs d'octroi qui permette une justification plus facile de l'emploi des bois introduits à Roubaix et destinés à la fabrication d'objets non soumis aux droits; aux première et deuxième, un projet de formation d'une caisse dite: caisse des victimes du travail ; à la première, une demande d'augmentation formée par M. Alfred Roche, contrôleur de l'octroi; à la première, une demande de crédit pour la fourniture de cabans au personnel de l'octroi ; aux première et troisième, un vœu relatif à la formalité de l'enregistrement de l'acte des 7 mars et 18 juin 1879, par lequel la ville a rétrocédé à la Société anonyme des tramways de Roubaix-Tourcoing le droit d'établir et d'exploiter le réseau actuel.

Le Conseil renvoie à la 1re commission la demande d'homologation de diverses polices relatives à l'assurance des bâtiments communaux;—aux 1re et 3e, le projet de construction d'un mesurage public, place Notre-Dame — à la 3e, une demande d'alignement au Barbieux formée par M. I. Holden; — à la 3e, le projet d'établissement sur le quai de Gand, de la rue Turgot jusqu'à l'usine à gaz, d'une voie ferrée à traction de chevaux en prolongement du raccordement de M. Morel;—à la 3e, une pétition adressée à l'Administration par un groupe d'habitants, en vue du maintien de la ligne des tramways de la Grande Place à la gare de Roubaix-Wattrelos;— à la 3e, les propositions de MM. Heroguer et Morlet pour l'installation d'écussons-annonces sur les fûts des candélabres de l'éclairage public;—à la 3e, les propositions du syndic de la faillite de la Compagnie des tramways de Roubaix-Tourcoing;— à la 1re, une propositin relative au paiement de la part contributive de la ville dans la construction de l'Ecole nationale des Arts Industriels;—aux 1re et 3e, une demande de crédit formée par M. Héquet, à la propriété duquel la construction d'un aqueduc, rue Fulton, a causé un dommage ;—aux 1re et 2e, une demande de trousseau formée en faveur du nommé Jean-Louis Delbecq, guetteur;—à la 1re, une demande de crédit de 250 francs pour l'habillement du gardien du cimetière;— aux 1re et 2e, le projet d'un emprunt pour appropriation d'école.

Il renvoie aux 1re et 3e commissions une demande de crédit de 9,979 fr. 21 c. pour homologation de la réception définitive des travaux de construction d'une école maternelle, boulevard de Strasbourg ; — à la 1re, le projet de création dans les bureaux du secrétariat d'un emploi de commis aux écritures spécialement attaché au registre des délibérations du conseil; — aux 1re et 6e, une demande de subvention formée par la Société des courses de Roubaix.

Observations diverses

M. LE DOCTEUR CARRETTE.— M. le maire, je demande la parole.

M. LE MAIRE:— M. Carrette a la parole.

M. LE DOCTEUR CARRETTE — Messieurs, j'ai deux observations à présenter au conseil : l'une est relative à la voirie, l'autre a rapport à la santé publique.

Voici mon premier sujet d'observation :

Depuis trois ou quatre mois, nous voyons le long du boulevard Gambetta et des rues adjacentes s'élever des maisonnettes sans étages au nombre de six à huit. Les unes sont en bois exclusivement, et les autres sont en bois et en briques : et ces briques sont généralement des débris de clôture. Ces constructions ne peuvent que défigurer ces rues, et enlever aux propriétés la grande valeur à laquelle par leur position centrale elles sont nécessairement appelées; d'autre part, elles ne sont pas faites certainement en conformité des lois et règlements municipaux. Dans ces conditions, j'appelle sur elles toute l'attention de l'administration municipale, persuadé qu'elle fera le possible pour faire respecter l'autorité de ses lois, tout en sauvegardant les intérêts du quartier qui sont ceux de la ville entière.

M. AUGUSTE DUPIRE. — Il y a un réglement de voirie.

M. LE DOCTEUR CARRETTE — Vous voudrez bien présenter vos observations ensuite. Je soumets simplement les miennes au conseil.

Incidemment, puisque je parle des boulevards, je crois devoir attirer votre attention sur les actes obscènes et les tentatives de débauche qui se passent presque chaque soir au bas du boulevard de Paris et même au boulevard Gambetta.

Il suffit de citer ce fait pour que l'Administration municipale y mette un terme.

La deuxième observation, relative à la santé publique, est plutôt de mon ressort. Elle ne manque pas moins, que l'autre, de quelque importance et d'un certain degré d'urgence la voici : Des baraquements en vues de transporter le service des varioleux hors de l'agglomération ont été décidés par le dernier conseil il y a quelques mois. Ce qui a déterminé nos prédécesseurs à prendre cette mesure, c'est l'excessive contagiosité de la variole; cette terrible maladie n'ayant, comme contage et comme mortalité, d'égal que le choléra. Nous n'avons pas pour le moment à nous occuper des baraquements. Mais il y a une mesure à prendre bien autrement importante que celle d'empêcher les effets de la contagion sur les habitations avoisinant l'hôpital, c'est de faire le possible pour prévenir la variole dans la classe ouvrière. Je dis dans la classe ouvrière, parce que la classe aisée se mettant en sûreté *autant que faire se peut* à l'égard de la variole par la vaccination soigneusement surveillée et les revaccinations renouvelées tous les 13 à 14 ans, il en résulte qu'elle est moins exposée que la première à ressentir les effets désastreux de cette maladie. Que devons-nous faire pour équilibrer, dans la mesure de nos forces, les pertes de toutes les classes sociales.

Voici les moyens pratiques que je propose à ce sujet sous forme de vœu.

Je voudrais :

1° Qu'il y eût à demeure du bon virus vaccin au dispensaire de l'Hôpital et au Bureau de l'assistance publique ;

2° Qu'à l'hôpital on vaccinât les malades ou blessés au fur et à mesure qu'ils entrent, autant bien entendu que le permet leur état maladif ; on procéderait à la revaccination avec la même exactitude, du moment que les hospitaliers auraient une vaccination datant de 14 à 15 années ;

3° Qu'à l'Assistance publique, une vaccination officielle, publique, ait lieu toutes les semaines, vaccination nécessairement gratuite, à laquelle l'administration, les commissions hospitalières seraient instamment priées de convier les populations en les éclairant sur l'intérêt majeur qu'elles ont à se rendre à cet appel.

M. LE DOCTEUR DERVILLE. — J'ai émis un vœu sur la revaccination à la commission administrative des hospices ; mais on ne m'a pas répondu.

M. LE MAIRE. — Je remercie M. Carrette des observations qu'il vient de présenter ; l'administration fera tout ce qu'elle peut pour donner suite à ce qu'il a demandé.

M. LE DOCTEUR DERVILLE — Messieurs, la communication de M. le docteur Carette sur la variole m'amène à formuler dès aujourd'hui une proposition que j'avais réservée pour une séance ultérieure, quand l'ordre du jour serait moins chargé. Il s'agit de la création d'un service de voitures pour le transport des malades de leur domicile à l'hôpital. Pour comprendre l'importance de cette innovation, permettez-moi de vous rappeler ce qui se passe d'habitude en pareil cas. Quand un malade se décide à entrer à l'hôpital, il a généralement épuisé ses dernières ressources, et ce n'est qu'à grande peine, au moyen de quêtes, aumônes, qu'il arrive à trouver les trente ou quarante sous réclamés par le cocher qui lui fournit un véhicule, nullement approprié à cet usage. S'il s'agit d'une maladie contagieuse, la variole par exemple, la voiture est soigneusement fermée et chauffée; une fois le malade descendu à l'Hôtel-Dieu, le cocher se hâte de charger un nouveau voyageur qui ne peut manquer de gagner la maladie, s'il y est tant soit peu prédisposé.

Voyez, d'autre part, ce qui arrive en cas d'accident. Rappelez-vous seulement l'accident de l'église du St-Rédempteur, si éloignée de l'hôpital. Il faut trouver d'abord un médecin ; puis aller chercher une civière à une demi-heure de distance et seulement alors transporter le malade qui ne reçoit de secours qu'après plusieurs heures de souffrances.

Pensez aussi que cette civière, portée par des gens qui n'en ont pas l'habitude, reçoit un mouvement de cahot propre à tuer le malade avant son arrivée. D'ailleurs, Messieurs, ce que je vous propose existe depuis longtemps déjà à Bruxelles et dans la plupart des grandes villes de Belgique, et depuis quelque temps à Paris.

Voici à peu près comment j'entendrais le fonctionnement de ce service :

Une voiture spéciale d'ambulance se trouve en permanence à l'Hôtel-de-Ville; elle est desservie soit par les chevaux qui font le service des incendies, soit par des chevaux de louage réquisitionnés à cet effet.

Lorsqu'un malade a obtenu un billet d'hôpital muni de la mention : *urgent*, ou qu'un accident est arrivé, un parent ou ami se rend au poste de son arrondissement, d'où le commissaire en réfère au moyen du téléphone avec le bureau central et avec le directeur de l'Hôtel-de-Ville qu'on pourrait relier également au téléphone.

L'admission étant prononcée (ce qui demande à peine quelques minutes) la voiture se rend au domicile indiqué et transporte le malade à l'Hôtel-Dieu ; si le mal peut être rangé dans les maladies contagieuses, la voiture est immédiatement désinfectée par les meilleurs antiseptiques que nous fournit la science.

J'aurai voulu, Messieurs, fournir une proposition plus complète et plus nettement détachée; mais je vous le répète, je ne m'attendais à la formuler que dans une séance ultérieure; je m'offre d'ailleurs à donner, si vous le jugez bon, tous les renseignements à ce sujet.

M. ALFRED REBOUX. — La proposition de M. le docteur Derville me semble devoir être prise en sérieuse considération. J'en demande le renvoi aux commissions de l'assistance publique et des finances.

Le conseil vote le renvoi demandé.

M. FAIDHERBE, adjoint — Je reviens sur ce qu'a dit tout à l'heure M. le docteur Carrette. Ses observations sont très justes. Il existe encore un règlement scolaire exigeant que les enfants fréquentant les écoles soient vaccinés. Il y a un grand danger : les sages-femmes donnent de faux certificats. J'en ai souvent acquis la preuve

M. ALFRED REBOUX. — Le conseil pourrait renvoyer aussi le vœu de M. le docteur Carrette aux commissions de l'assistance publique et des finances. Et, comme moyen pratique de réaliser ce vœu, je vous demande de decider que les enfants des écoles primaires seront revaccinés aux frais de la ville, vers l'âge de 11 ou 12 ans, c'est-à-dire avant leur sortie définitive.

M. LE DOCTEUR DERVILLE — On ne peut pas les forcer.

M. ALFRED REBOUX. — Non, mais on peut agir par voie de persuasion sur les familles.

M. LOUIS CORDONNIER. — Cela pourrait se faire à l'époque où on délivre les certificats d'étude.

M. LE MAIRE met aux voix le renvoi de la proposition de MM. Carrette et Alfred Reboux aux 1re et 2e commissions.

Le renvoi est adopté.

M. HARINCKOUCK. — Ne serait-il pas urgent de créer un service médical de nuit?

M. LE MAIRE. — Ce service existe.

Projet de résolution.

M. ALFRED REBOUX donne lecture de la proposition suivante :

« Le conseil,

» Considérant qu'il est utile d'intéresser à la bonne gestion des intérêts communaux le plus grand nombre possible de citoyens et surtout les hommes plus particulièrement distingués par leur mérite et leur expérience des affaires ou par leurs connaissances spéciales ;

» Désireux d'éviter, par un contrôle étendu et permanent de l'opinion publique, les abus qui se sont glissés, à diverses époques, dans l'administration de la ville ;

» Voulant faciliter à tous ses membres une étude suffisante des rapports présentés au nom des commissions ;

» Invite expressément ses commissions à s'inspirer toujours, dans leurs études et dans leurs travaux, des conseils des citoyens de toute opinion, dont l'expérience, le savoir ou la compétence comme spécialistes seront généralement reconnus ;

» Et décide que les rapports des commissions seront autographiés et distribués aux conseillers en même temps que l'ordre du jour de la séance dans laquelle ces rapports devront être discutés. »

M. ALFRED REBOUX explique que, dans sa pen-

FEUILLETON DU 8 JUIN — (N° 3.)

RAYMONDE

PREMIÈRE PARTIE

I

(Suite).

M. Verdier ayant le premier retrouvé son sang-froid, ébaucha gravement le salut militaire. — Vous êtes un peu prompte à juger les choses, mademoiselle, répondit-il ; ce jeune drôle fabriquait des fagots avec les plus belles gaules du taillis.

— Où est le mal ? repartit la jeune fille, la forêt n'est-elle pas à tout le monde ?

— Nenni, la forêt est à l'Etat, et couper du bois en forêt, c'est voler l'Etat.

— L'Etat ne sera pas ruiné parce que cet enfant aura cassé trois ou quatre méchantes branches... Va-t'en, petit, et laisse-les dire.

Le gamin coula un regard sournois dans la direction de sa protectrice et sanglota d'un ton piteux : — Ils ont pris ma hachette !

— Tiens, reprit-elle en tirant rapidement une pièce d'or de son porte-monnaie, ramasse et décampe !

Il ne se le fit pas répéter ; en un clin d'œil, il happa la pièce, la mit dans sa bouche et s'élança dans le fourré, où il disparut.

— Mille tonnerres ! cria le brigadier.

M. Noël ouvrait de grands yeux et dévisageait la jeune fille avec une curiosité croissante. Le garde-général se mordit les lèvres : — Vous donnez là un bien mauvais exemple, dit-il avec humeur ; je ne comprends pas qu'une demoiselle bien élevée encourage ainsi les vagabonds à se mettre au-dessus des lois.

— Elles sont jolies, vos lois ! riposta celle-ci en relevant d'un air espiègle sa chevelure flottante. — Et comme le brigadier faisait mine de courir sus au délinquant, elle poussa en travers du sentier son cheval, qui commençait à s'impatienter et à regimber. La chienne, que ce manège agaçait, s'était remise à aboyer ; le cheval se cabra en reniflant bruyamment. — Vous feriez mieux de surveiller votre chien, cria la jeune fille irritée au brigadier qui étendait la main pour saisir la bride. — En même temps elle lança à l'adresse de la chienne un coup de cravache qui rencontra les doigts du brigadier. *Vagabonde*, à peine effleurée, alla rouler sur le panier de M. Noël; les champignons s'éparpillèrent dans les ronces, tandis que la malicieuse bête hurlait comme si on l'avait assommée. Le chemin était redevenu libre, le cheval partit au grand trot et l'amazone disparut derrière les *gaulis* de la combe.

— On a raison de dire : mauvaise comme une rousse !.. La connaissez-vous, Saudax ? demanda le garde-général au brigadier.

— Ce ne peut être que la demoiselle de la *Maison Verte*, répondit celui-ci en soufflant sur sa main meurtrie.

— La Maison Verte est donc habitée maintenant ?

— Oui, mon général, elle a été achetée cet hiver par le fils d'un maître de forges de la Franche-Comté, un M. La Tremblaie, qui y demeure depuis quatre mois avec sa femme et sa fille. La demoiselle est un diable déchaîné, et nous venons d'avoir un échantillon de son caractère.

— La Tremblaie, répéta M. Noël en tressaillant, vous avez bien dit La Tremblaie, Saudax ?

Le brigadier fit un signe affirmatif.

— Est-ce que vous le connaissez ?

Le bonhomme secoua la tête. — Non ! répliqua-t-il sèchement, je ne le connais point et ne me soucie pas de le connaître. — Il ramassa les débris de ses champignons, et sifflant sa chienne : — Allons, soupira-t-il, il est temps de retourner au Chânois... Nous avons mal commencé la journée. Bonjour, messieurs !

II.

En quittant la Combe-aux-Fontaines, l'amazone avait gagné la route. Là, comme le chemin montant longeait la lisière du bois, elle mit son cheval au pas et le laissa souffler jusqu'au point culminant d'où l'on découvre Vivey. Le village, dominé de trois côtés par des roches à pic et des escarpements boisés, repose au fond d'un puits de verdure. Les derniers hêtres de la forêt effleurent presque les toitures de pierres plates de ces maisons basses et ramassées autour d'un ruisseau qui sort de la roche. Une étroite langue de prairie sépare seule les habitations du versant opposé, où les arbres recommencent à moutonner. A cent pas du village, la prairie s'élargit un peu, le ruisseau décrit entre les aunelles un petit arc de cercle, et dans la verte presqu'île formée par l'eau capricieuse, s'élève l'ancien manoir seigneurial, dont le modeste corps de logis à toit d'ardoises est flanqué de deux tourelles coiffées en éteignoir. Une allée de tilleuls le relie au village. Les murs de l'habitation disparaissent presqu'en entier sous le lierre et les aristoloches, et c'est sans doute à ce revêtement de verdure qu'elle doit le nom de Maison-Verte sous lequel on la désigne dans le pays.

Du point où se trouvait la jeune fille, on plongeait comme à vol d'oiseau sur les dépendances de cette demeure et jusque dans les moindres recoins du village. Elle arrêta brusquement son cheval, et ses yeux se dirigèrent vers la grande porte de la Maison Verte, devant laquelle un cabriolet à capote poudreuse, attelé d'un cheval pie, stationnait sous la garde d'un domestique en blouse. Le propriétaire de cet équipage se tenait lui-même sur le seuil de la porte, faisant de cérémonieux saluts à une dame penchée à l'une des fenêtres du rez-de-chaussée. C'était un robuste garçon, haut sur jambes, taillé en hercule et costumé en chasseur campagnard. Après un dernier salut, il s'installa sous la capote du cabriolet et prit les rênes; mais, dès le premier coup de fouet, le cheval, au lieu de partir, s'arc-bouta sur ses jambes de derrière, recula, rua et finalement se coucha sur le flanc dans le sable de l'allée. Le géant sauta hors du cabriolet, fouilla dans la poche de sa veste, et sans manifester la moindre impatience, en homme habitué à pareille aventure, vint se planter en avant de sa bête et lui montra à distance quelque chose qui devait être un morceau de sucre. L'aimable animal tendit le cou, se releva et se décida à suivre l'appât dont son maître l'alléchait en courant à petits pas en avant de l'équipage. Ce grand gaillard trottinant, les mains derrière le dos, et de temps en temps tournant la tête pour encourager sa bique rétive, cette maigre aridelle aux couleurs voyantes, cet antique cabriolet louvoyant sur les cailloux, tout cela formait un si grotesque ensemble que la jeune fille, du haut de son observatoire, fut prise d'un fou rire. Après trois minutes de cet exercice, le géant jugeant que son cheval était suffisamment entraîné, se déroba par un brusque mouvement de côté, sauta à la volée dans le cabriolet, reprit les rênes et s'éloigna au trot. La jeune fille le suivit encore quelque temps avec une expression moqueuse au coin des lèvres, puis fredonnant irrévérencieusement l'air de : « Bon voyage, monsieur Dumollet, » elle caressa de sa cravache le petit cheval breton, qui descendit lestement la rampe de Vivey.

La dame à laquelle le propriétaire du cabriolet avait envoyé de si galants saluts était restée à la fenêtre. Quand l'équipage eut disparu, elle se retourna vers l'intérieur de la pièce où un homme d'une cinquantaine d'années, enfoncé dans un fauteuil, lisait un journal. — Eh bien ! Clotilde, demanda celui-ci, M. de Préfontaine est-il enfin parvenu à faire marcher son cheval pie ?

— Oui, répondit elle, mais, comme toujours, il y a eu du tirage.

Elle vint s'asseoir en face du liseur. Ces deux têtes opposées l'une à l'autre formaient un contraste curieux. La femme, grande, élégante, aux épaules larges et à la poitrine développée, avait la complexion chaude et puissante des brunes.

Sa quarantaine était sonnée, mais si son teint avait perdu sa fraîcheur, sa beauté un peu masculine conservait encore de l'éclat.

ANDRÉ THEURIET.

(A suivre.)